

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2017

PRESENTS : Roger MAZAT ; Patricia BRUN ; François ROUYEYROL ; Claude BLANC ; Daniel CARTERON ; Pierre AVENAS ; Micheline CIVIALE ; Dominique DEJOURS ; Marie OLIVEIRA DOS REIS ; Paul-Henri ROURE.

EXCUSES : Laurence LOGEROT (procuration à Micheline CIVIALE) ; Christophe MOINS (procuration à Dominique DEJOURS) ; Laurent CHAUTARD (procuration à Patricia BRUN) ; Véronique ROUSSELLE (procuration à Pierre AVENAS) ; Elisabeth BUISSON (procuration à Paul-Henri ROURE).

SECRETARE : Pierre AVENAS.

Lecture du dernier Compte Rendu du Conseil Municipal en date du 23 février 2017.
Approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) **NEUTRALITE FISCALE** : approbation du rapport de la CLECT relatif à l'attribution de compensation dérogatoire. Le montant de 16 334 € sur 2017 est validé par le Conseil Municipal à l'unanimité.
- 2) **CONVENTION BIBLIOTHEQUE DE PROXIMITE ET COMMUNE** en partenariat avec la lecture publique. Validité de la convention d'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction. Votée à l'unanimité.
- 3) Attribution ou non **d'une subvention à la Paroisse Protestante** dans le but du changement de la chaudière du temple. Celle-ci ayant rendue l'âme en début d'année. Monsieur le Maire indique avoir pris rendez-vous avec Mme Laetitia SERRE, Conseillère Départementale du canton pour savoir la démarche à suivre pour l'attribution d'une telle subvention.

Fin du Conseil Municipal aux alentours de 21 h.